et Bridieux, qui s'étaient enferrés. C'est le dernier des *duels* célèbres de la place Royale. Mme de Longueville avait assisté à ce combat, cachée à une fenêtre de l'hôtel de Rohan. Le parlement fut saisi de l'affaire, mais les poursuites s'arrêtèrent devant le crédit de Condé et surtout devant l'état désespéré du principal coupable, Coligny.

Neuf ans plus tard avait lieu le *duel* des ducs de Nemours et de Beaufort. Leur haine avait éclaté à Orléans. Nemours s'était écrié : « On trompe M. le prince, et je sais qui.— Qui est-ce donc? avait demandé Beaufort. — Vous. » Beaufort avait répliqué par un soufflet, aussitôt rendu, et les épées se seraient croisées, si Mlle de Montpensier ne se fût pas trouvée là. Le jour du combat du faubourg Saint-Antoine, les deux beaux-frères paraissaient réconciliés. Mais une question de préséance fournit à Nemours prétexte à une nouvelle provocation. « M. de Beaufort, raconte la duchesse de Montpensier, fit tout ce qu'il put au monde pour s'en dispenser... Il trouva des difficultés pour l'exécution, parce qu'il avoit beaucoup de gentilshommes avec lui dont il ne pouvoit se défaire, et qu'il falloit remettre la partie à un autre jour. M. de Nemours, voyant cela, s'en retourna à son logis, où il trouva par malheur le nombre de gentilshommes dont il avoit affaire. Il revint trouver M. de Beaufort et ils se battirent dans le marché aux chevaux, derrière l'hôtel de Vendôme. M. de Nemours avoit avec lui Villars, le chevalier de La Chaise, Campan et Luzerche. M. de Beaufort avoit le comte de Bury, de Ris, Brillet et Héricourt. Le comte de Bury fut fort blessé; de Ris et Héricourt moururent dans les vingt-quatre heures; pour les autres, s'il y en eut de blessés, ce fut légèrement. M. de Nemours avoit porté les épées et les pistolets, et ils avoient été chargés chez lui. Comme ils furent en présence, M. de Beaufort lui dit : « Ah! mon frère, quelle honte! oublions le passé, soyons bons amis. » M. de Nemours lui cria : « Ah! coquin, il faut que tu me tues ou que je te tue. » Il tira son pistolet, qui manqua, et vint à M. de Beaufort, l'épée à la main, de sorte que celui-ci fut obligé de se défendre; il tira et le tua tout roide de trois balles qui étoient dans le pistolet. »

Sous Louis XIV, onze édits furent rendus contre les duellistes; en voici les dates : juin 1643; 11 mai 1644; 13 mars 1646; septembre 1651; mai 1653; août 1668; août et décembre 1679; décembre 1704, et octobre 1711. L'édit de 1643 constitua le corps des maréchaux juge suprême et arbitre souverain des affaires d'honneur. Celui de 1679 déclara imprescriptible le crime de *duel*, et frappa de mort, non-seulement les principaux acteurs, mais encore les seconds et les tiers, avec confiscation de tout ou partie de leurs biens. L'édit de 1704 prescrivit des mesures propres à assurer une satisfaction légitime à l'honneur outragé. Les démentis, les coups de poing ou de canne étaient punis de prison. Quiconque avait donné un soufflet en recevait un autre de son adversaire. On comptait écraser le *duel* sous ce monceau de lois; mais il nargua tout cet arsenal de peines. Deux gentilshommes eurent l'audace de tirer l'épée jusque dans le palais de Versailles. Les chevaliers de Breteuil et de Gravelle se battirent en plein midi et en pleine rue. Mentionnons encore le duc de Bourbon, qui, à propos de sa sœur, Mlle de Charolais, se fit donner un coup d'épée dans le ventre par le duc de Richelieu. Ce dernier avait la main malheureuse. Au siége de Philippsbourg, dans une tranchée, il traversa de part en part le prince de Lixen, qui s'était moqué des Vignerot, les ascendants des Richelieu. Il tua le baron Ponterieder, à qui il avait enlevé sa maîtresse, Mme de La Martelière, et qui lui avait fait mauvais visage. Deux femmes se battirent pour lui au bois de Boulogne, une marquise et une comtesse, Mmes de Nesle et de Polignac. « Tirez la première, dit la marquise. » Mme de Nesle ajusta sa rivale et la manqua. « La colère fait trembler la main, » dit Mme de Polignac, avec un sourire narquois. Et, visant à son tour, elle coupa un bout de l'oreille de la marquise, qui tomba comme si elle eût été mortellement frappée.

Dans la nuit du mardi gras de 1778, une scène scandaleuse eut lieu au bal de l'Opéra. La duchesse de Bourbon leva le masque du comte d'Artois, qui accompagnait la duchesse de Canillac, et le comte, furieux, écrasa le masque de la duchesse sur sa figure. Cette dernière en voulait à Mme de Canillac, qui avait été la maîtresse de son mari et qui était devenue celle du comte, rôle qu'elle rêvait. Deux jours plus tard, la duchesse se plaignit, dans un grand souper qu'elle donnait, de la brutalité du personnage : « Je le tiens, dit-elle, pour le plus insolent des hommes. Peu s'en est fallu que je n'appelasse la garde pour le faire arrêter. » Le propos fut rapporté au comte d'Artois, qui en demanda raison au duc de Bourbon. La rencontre, qui eut lieu au bois de Boulogne, près de la Muette, aboutit à des excuses que fit le comte à la duchesse. Louis XVI, se rappelant le serment qu'il avait prêté à son sacre, comme ses prédécesseurs, de punir le *duel*, exila le comte à Choisy, et le duc de Bourbon à Chantilly. Un vaudeville, intitulé les *Jeunes gens du siècle*, amena une rencontre, en janvier 1785, entre l'auteur, Champcenetz, et le duc de Roncherolles, qu'avaient piqué au vif quelques traits de ce pamphlet. Deux ans plus tard, un sous-officier du régiment de Colonel-Général, qui devint le 4e hussards, est choisi par ses camarades pour infliger une correction au maître d'armes des chasseurs de Vintimille, qui avait insulté le régiment. Il se rend sur le terrain; mais, au moment où il croise le sabre, il se sent vivement tiré par la queue, et, se retournant, il aperçoit son colonel qui lui reproche d'avoir enfreint ses ordres et le fait mettre au cachot. Ce sous-officier n'était autre que Michel Ney. Sorti de prison, il va retrouver le maître d'armes, et, d'un coup de sabre, l'estropie à jamais. Devenu général, il apprit que le malheureux qu'il avait châtié si rudement était tombé dans la plus profonde misère, et lui fit une pension. Un autre maître d'armes s'étant permis une impertinence à l'endroit du chevalier de Saint-Georges, celui-ci lui donna une leçon non moins exemplaire. « Où perchez-vous? avait-il demandé au chevalier qui le défiait. — Sous l'arche Marion, avait répondu Saint-Georges. Si le cœur vous en dit, j'y serai demain matin à six heures. » A l'heure et à l'endroit indiqués arriva le maître d'armes, que le chevalier accueillit un fleuret à la main. Du premier coup, Saint-Georges désarma son adversaire. Ce dernier ne paraissant pas satisfait, il appela un nègre, qui apporta une brassée de fleurets. « A quoi bon tout ceci? dit le maître d'armes. — C'est pour vous apprendre à vivre, répliqua le chevalier. » Et il se donna le plaisir de lui casser tous les fleurets sur le dos. Le 21 juillet 1790, les fédérés de la Provence demandèrent au Théâtre-Français le *Charles IX* de Chénier. Naudet, qui était en scène et qui tenait pour l'ancien régime, chercha un faux-fuyant. Hué, il se retira, et fut remplacé par Talma : « Messieurs, dit celui-ci, vous serez satisfaits. Vous aurez *Charles IX*. » On applaudit Talma à outrance. Naudet, furieux, l'injuria et finit même par le souffleter. Un *duel* au pistolet s'ensuivit. Talma tira le premier sans atteindre Naudet, qui tira en l'air. Le 11 août de la même année, tandis qu'on discutait à l'Assemblée nationale sur l'affaire des 5 et 6 octobre, Cazalès traita de brigands les membres du côté gauche. Barnave demanda raison de l'insulte, et le lendemain une rencontre eut lieu au bois de Boulogne. Barnave fit comme Talma, et Cazalès fit deux fois long feu. « Mon Dieu! dit-il, que je vous fais d'excuses! — Mais je suis là pour attendre, répondit Barnave. — Je serais désolé de vous tuer, mais vous nous gênez beaucoup, ajouta le député du côté droit pendant qu'on rechargeait les armes. Je voudrais seulement vous éloigner de la tribune pour quelque temps. — Je suis plus généreux; je désire à peine vous toucher, car vous êtes le seul orateur de votre côté, tandis que du mien on ne s'apercevrait seulement pas de mon absence. » Le second coup de Barnave frappa Cazalès au front, mais la balle s'amortit sur la corne de son chapeau. Ce *duel* n'eut pas le retentissement de celui de Charles Lameth avec Castries. Charles Lameth avait entendu, à son entrée en séance, le duc s'écrier qu'il était prêt à se couper la gorge avec tous les chefs du parti populaire. Il lui proposa sur l'heure une promenade au bois. « La nuit avançait, raconte l'*Orateur du peuple;* à peine pouvait-on distinguer les objets; c'était à l'épée; les fers se croisaient. Mais, au moment où Charles Lameth fournit une botte terrible qui devait tuer son adversaire, et qui ne passa qu'à côté de lui, il écarta de la main gauche l'épée ennemie, dont la pointe, labourant le poignet et tout l'avant-bras, pénétra assez avant pour lui faire une blessure grave. » Dès que le peuple apprit cet événement, il courut en masse à l'hôtel de Castries et en brisa tout le mobilier. « Il s'était érigé, dit Camille Desmoulins, en tribunal de *cassation*. » Ce n'est pas tout, les chasseurs du bataillon de Sainte-Marguerite prirent l'arrêté suivant : « Tout chasseur se portera à son tour vers le lieu des séances de l'Assemblée nationale; il regardera comme personnelle toute querelle suscitée aux députés patriotes, et il les défendra jusqu'à la dernière goutte de son sang. » Un citoyen nommé Boyer lança un manifeste ainsi conçu : « Je jure que la terre s'agrandirait en vain pour soustraire un homme qui aurait blessé un député. J'ai des armes que les mains du patriotisme se sont plu à me fabriquer : toutes me sont familières; je n'en adopte aucune. Toutes me conviennent, pourvu que le résultat soit la mort. » On lisait au bas cette adresse : « Passage du bois de Boulogne, au faubourg Saint-Denis. » Le bureau ouvert pour recevoir les provocations ne reçut que des adhésions. Cinquante patriotes se joignirent à Boyer, et ils s'intitulèrent le *bataillon des spadassinicides*. Mais les royalistes se tournaient les uns contre les autres. Déjà, au mois de mars 1790, M. de Bouillé avait eu une querelle avec M. de La Tour d'Auvergne, et l'avait tué d'un coup de pistolet; puis le comte de Latour-Maubourg s'était battu avec le comte de Mirabeau, qui fut blessé et qui dit à son frère le marquis, lequel était venu le voir : « Je vous rends grâces de votre visite. Croyez qu'elle m'est d'autant plus agréable que vous ne me donnerez jamais l'occasion de vous en rendre une pareille. » Mirabeau pensait qu'il avait mieux à faire. Du reste, il s'était battu plusieurs fois, à La Rochelle et à Aix. Camille Desmoulins, provoqué par deux comédiens du Théâtre-Français, Desessarts et Naudet, se contenta de hausser les épaules. « Il me faudrait, dit-il, passer ma vie au bois de Boulogne, si j'étais obligé de rendre raison à tous ceux à qui ma franchise déplaît. Qu'on m'accuse de lâcheté si l'on veut. Je crains bien que le temps ne soit pas loin où les occasions de périr plus glorieusement et plus utilement ne nous manqueront pas. Alors l'amour de la patrie me fera retrouver dans mon sein ce courage qui me fit monter sur une table au Palais-Royal et prendre le premier la cocarde nationale. » Le 15 juin 1792, Guadet dénonça à la tribune le député Jouneau, qui avait répondu par un coup de poing à un argument de son collègue Grangeneuve. Jouneau fut condamné à trois jours d'Abbaye.

L'Assemblée constituante n'avait pas cru devoir légiférer contre le *duel*. La Législative alla encore plus loin; elle rendit le décret d'amnistie suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que, depuis les premiers moments de la Révolution, l'opposition momentanée des opinions a déterminé des citoyens à des provocations qu'ils n'eussent point faites s'ils avaient eu le temps de réfléchir et de ne consulter que leurs sentiments réels; qu'il en est résulté des instructions criminelles qui ont enlevé à la société des hommes qui pourraient lui être utiles et que l'indulgence nationale a le droit d'y rappeler, décrète :

Art. 1er. Tous procès et jugements contre des citoyens, depuis le 14 juillet 1789, sous prétexte de provocation en *duel*, sont éteints et abolis.

Art. 2. Le pouvoir exécutif donnera les ordres nécessaires pour que les citoyens détenus en conséquence desdits procès et jugements soient mis en liberté. »

La Convention chargea son comité de législation de lui présenter un projet de loi contre le *duel*. Mais cela n'eut pas de suite. La Révolution eut d'ailleurs à s'occuper d'autre chose que de cette question. Sous le Directoire eut lieu une rencontre contée d'une façon très-piquante par M. de La Valette, dans une lettre adressée à Mme Cochelet : « Il y a eu *duel*, dit-il, entre Elleviou et M. de Biéville, à propos d'une dame sous le chapeau de laquelle le célèbre chanteur était venu fourrer son nez. L'autre le trouva mauvais et l'appela Tabarin, ou Ramponneau, ou quelque chose d'approchant. Elleviou se fâcha; il fallut se battre, et, en attendant que les apprêts fussent terminés, il se mit à chanter tout seul... un duo. » L'Empire remit en honneur les combats singuliers, quoique l'empereur y fût très-opposé. Le général Régnier fut frappé d'une longue disgrâce pour une rencontre qu'il eut avec le général Destaing, qu'il tua. En 1809, Casimir Périer eut une querelle, et, pour être à même de faire figure sur le pré, obtint un délai de huit jours, qu'il employa dans la salle de Fabien, le maître d'armes. « Chaque matin, raconte Grisier dans les *Armes et le duel*, Fabien s'enfermait avec Casimir Périer et le faisait exercer avec des épées boutonnées. A l'expiration de la semaine, l'affaire d'honneur était arrangée, le combat n'eut pas lieu; mais Fabien était curieux de voir comment ce tireur improvisé se tirerait d'affaire avec des tireurs régulièrement exercés. Il présenta Casimir Périer dans une réunion du dimanche, dans son salon de la rue Richelieu, et arrangea deux assauts dans lesquels, en se bornant au jeu simple et spécial auquel il venait d'être initié, Casimir Périer eut un plein succès. Ses adversaires, étonnés de la brusquerie d'une attaque aussi bizarre qu'irrégulière, reçurent les trois ou quatre premières bottes, après lesquelles Fabien se hâta d'arrêter les assauts. Casimir Périer fut enchanté, transporté de ce triomphe inespéré, et voulut continuer le même genre de leçons. A quelque temps de là, il se mettait encore en garde devant les mêmes adversaires, mais cette fois c'était pour se faire battre. Ces derniers avaient eu le temps de la réflexion. Casimir Périer comprit alors que, sans méthode, on ne pouvait compter que sur un avantage de surprise. Il se mit donc à travailler sérieusement et ne tarda pas à devenir ce qu'on appelle un tireur très-difficile et très-dangereux. »

Un *duel* eut lieu, dans les Cent-Jours, entre le général d'Ornano et le général Bonet, qui moururent tous deux sénateurs du second empire. Le premier se rendant aux Tuileries, accompagné du général Colbert, et croisant le général Bonet, le salua, sans que l'autre lui rendît son salut. « Général, lui demanda-t-il, est-ce par distraction ou de parti pris que vous ne m'avez pas salué? — Ce n'est pas par distraction, répondit le général Bonet. » D'Ornano avait obtenu un commandement que Bonet avait espéré obtenir lui-même. De là venait cette aigreur. Le lendemain, ils se battirent au pistolet et à plusieurs reprises. Le général Bonet dut la vie à une pièce de cent sous sur laquelle s'amortit une balle. D'Ornano, moins heureux, fut frappé dans les reins, ce qui lui valut deux ans de béquilles. La Restauration fut féconde, surtout à son début, en *duels* parlementaires et militaires. Les gardes du corps et les officiers en demi-solde ne cessaient de dégaîner. Le plus redoutable d'entre les bleus était l'ex-colonel Barbier-Dufaï. Il amassa sur lui bien des rancunes en tuant un officier des gardes du corps, le colonel de Saint-Morys, et en blessant grièvement le général vicomte de Montélégier. Une brochure libérale qu'il publia fournit l'occasion qu'on attendait. Il fut condamné à cinq mois de prison, et, sans qu'il fît la moindre résistance, on le terrassa, puis on le bâillonna pour étouffer ses cris, et on lui mit la camisole de force. Martainville, qui insultait les libéraux dans son journal, s'étant attaqué à la tragédie de *Germanicus*, un capitaine, le fils de l'auteur, le souffleta. Martainville appela à son aide la police correctionnelle, qui condamna à 30 fr. d'amende le capitaine Arnault. Celui-ci déposa le double de la somme sur la table du greffier et appliqua un autre soufflet sur la joue du rédacteur du *Drapeau blanc*. « J'ai payé, dit-il, la part de deux. » Cette nouvelle affaire se vida au bois de Boulogne, et Martainville reçut une balle qui, du reste, ne fit que l'égratigner. Un jour que le général Foy était à la tribune : « C'est par les étrangers, dit-il, que nous avons eu la terreur de 1815. Si les étrangers n'eussent pas alors occupé la France, il y aurait eu cent insurrections. (Murmures.) Croiriez-vous donc, messieurs, que sans cela nous aurions supporté lâchement les insultes, les outrages, les atrocités d'une poignée de misérables que nous avions méprisés, que nous avions vus, depuis trente ans, dans la poussière? » Ce mot de *misérables* déchaîna une tempête de cris, au milieu desquels M. de Corday fit entendre cette exclamation : « Vous êtes un insolent! » Le général Foy continua, sans se départir de son calme : « Oui, messieurs, ce parti ne dominait que par l'étranger. Des hommes qui avaient défendu la patrie, et je suis de ce nombre, ont été maltraités. On a voulu nous faire sortir de France, on me l'a conseillé vingt fois. Je dis que de pareils excès n'ont pu avoir lieu qu'avec l'appui des baïonnettes étrangères, et que nous ne pouvons éviter ces malheurs qu'avec un ministère constitutionnel. » La sortie de M. de Corday lui attira un cartel. Le général Foy avait pour témoins MM. de Brigode et de Bondy. Favorisé par le sort, il tira le premier, mais en dirigeant son pistolet en l'air. M. de Corday fit de même. A l'ouverture de la première séance, le général déclara qu'il avait vu avec étonnement l'interprétation donnée à ses paroles; qu'il n'avait entendu désigner que les délateurs, les oppresseurs de 1815; qu'offensé par un de ses collègues, qui lui-même s'était cru offensé, ils s'étaient conduits l'un et l'autre comme des gens de cœur, et qu'il croyait que le sang français ne devait être versé que pour la patrie et la liberté. M. de Corday déclara à son tour que les explications que la Chambre venait d'entendre et qui avaient été données antérieurement à ses amis et à lui-même par le général Foy ne lui laissaient aucun doute sur les véritables sentiments de ce dernier; que l'expression dont il s'était servi ne pouvant s'adresser qu'à celui qui aurait eu l'intention d'insulter les émigrés, cette expression dès lors ne pouvait plus s'appliquer à l'honorable général. M. de Corday, en descendant de la tribune, tendit la main au général Foy. Le général Lafond fut défié par M. Adam de La Pommeraye, pour avoir parlé avec dédain de l'ancienne armée. Ils échangèrent sans résultat un coup de pistolet. Benjamin Constant se battit avec M. de Montlosier et M. Fortin des Issarts. Cette dernière rencontre eut lieu à dix pas de distance. Benjamin Constant ayant grand'peine à se tenir sur ses jambes, les deux adversaires se placèrent dans un fauteuil. On n'eut aucune blessure à déplorer. M. Véron rapporte dans ses *Mémoires* une anecdote qui a trait aux dernières années du règne de Charles X, et qui concerne M. Thiers : « Je ne passerai pas sous silence, dit-il, un petit événement qui jette un certain intérêt et une certaine fraîcheur de sentiments purs et désintéressés sur la jeunesse de M. Thiers. Au milieu de ses études et de ses travaux à Aix, il s'éprit d'amour pour une jeune fille pauvre, mais qui, par sa beauté, par ses qualités de cœur et d'esprit, inspirait et méritait un sincère attachement. En quittant la ville d'Aix, il fit une promesse de mariage, et pendant plusieurs mois une correspondance active témoigna de la fidélité de ses sentiments. Le père de cette jeune fille vint à Paris, où M. Thiers habitait depuis un certain temps; M. Thiers avoua qu'il avait encore à se créer une position et demanda un délai d'un an. Ce délai expiré, il fut sommé d'exécuter sa promesse. Sa situation n'étant pas changée, il réclama un nouveau délai. Le père, irrité, provoqua M. Thiers, et un *duel* s'ensuivit. MM. Manuel et Mignet assistèrent M. Thiers; Rabbe fut un des témoins de l'adversaire. Ce père implacable, qui crut l'honneur et le nom de sa famille outragés, dut tirer le premier; il visa, mais un mouvement involontaire lui fit légèrement abaisser son arme, et la balle vint tomber entre les jambes de M. Thiers. Ce dernier ne tira pas. » Le général Gourgaud provoqua l'auteur de l'*Histoire de la campagne de Russie*. M. de Ségur reçut une blessure insignifiante. Un jeune officier de cavalerie, M. Beaupoil de Sainte-Aulaire, ayant publié un pamphlet politique sous le titre d'*Oraison funèbre du duc de Feltre*, fut appelé sur le terrain par le fils du duc. A peine égratigné, il fut provoqué ensuite par un cousin du défunt, M. de Pierrebourg, qui le tua par un coup de pointe dans la poitrine.

La Chambre des députés, en 1819, et la Chambre des pairs, en 1820, furent saisies d'un projet de loi sur le *duel;* mais ce projet n'aboutit pas. Peu de temps après, ce préjugé enlevait encore un poëte de beaucoup de talent, Dovalle. Ce dernier avait attaqué dans un journal le fils de Brunet, Mira, directeur de théâtre. Il paya de sa vie son article. La révolution de 1830, en exaltant les têtes, poussa à l'extrême la fureur du *duel*. Lors de l'arrestation de la duchesse de Berry, la rédaction du journal légitimiste le *Revenant* se porta aux bureaux du journal la *Tribune*, pour réclamer satisfaction d'un article dirigé contre la duchesse. « Il paraît, écrivit Armand Carrel dans le *National*, que voilà le moment venu de prouver la fameuse alliance carlo-républicaine. Qu'à cela ne tienne : que messieurs les cavaliers servants disent combien ils sont, qu'on les voie une fois et qu'il n'en soit plus question; nous n'irons pas chercher les gens du juste-milieu pour nous aider. » Une semblable déclaration parut dans la *Tribune*, et les jeunes gens des écoles vinrent en foule s'inscrire dans les bureaux des deux journaux. Une lettre, signée de Godefroi Cavaignac, d'Armand Marrast et de Garderin, fut adressée au *Revenant :* « Nous vous envoyons, disaient-ils, une première liste de douze personnes. Nous demandons, non pas douze *duels* simultanés, mais douze *duels* successifs, dans des temps et lieux dont nous conviendrons facilement. Point d'excuses, point de prétextes qui ne vous sauveraient pas d'une lâcheté, ni surtout des conséquences qu'elle entraîne. Entre votre parti et le nôtre, désormais la guerre est engagée par un combat. Plus de trêve que l'un des deux n'ait fléchi devant l'autre. » Le parti légitimiste n'accepta pas ce défi ainsi généralisé. M. Roux-Laborie fut chargé de prendre en main sa cause. Il eut pour adversaire Armand Carrel, qui fut grièvement blessé au bas-ventre. On craignit un moment pour ses jours. Ferdinand Flocon retint une troupe d'ouvriers qui voulaient briser les presses de la *Gazette de France*. La détention de la duchesse de Berry amena encore une rencontre entre deux membres de la Chambre. Le maréchal Soult avait interdit aux officiers de Strasbourg toute réclamation, même légale. Un député protesta contre cette injonction. « Il faut obéir d'abord! s'écria le général Bugeaud. — Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier? » répondit Dulong. Le lendemain, Dulong recevait au-dessus de l'œil gauche une blessure mortelle. Ce *duel* fut suivi d'un autre, qui n'eut pas de fâcheuse issue, entre M. de Briqueville et le marquis de Dalmatie. Le marquis s'était battu pour son père, dont les actes avaient été très-critiqués. Dans une autre occasion, le maréchal Soult répondit au général Hulot, qui lui demandait raison de sa mise à la retraite : « Vous oubliez que je ne me bats plus qu'à coups de canon. » Les petits journaux fournissaient aussi leur part de conflits. Un article du *Figaro* valut à son rédacteur en chef, M. Nestor Roqueplan, un *duel* avec M. Gallois, officier au service de la Pologne. Le *Foyer* et le *Dandy*, qui criblaient de leurs traits M. Véron, furent appelés sur le pré par celui-ci, le premier dans la personne de M. Charles Romey, le second dans la personne de M. Roger de Beauvoir. Il n'y eut pas de sang versé. M. Louis Veuillot eut en ce temps-là trois rencontres. Il promettait déjà beaucoup alors, et défendait le pouvoir avec des lazzis de cette force : M. Eugène Brossard lui ayant dit durement son fait dans un article publié par l'*Echo de Vérone* et signé seulement des initiales E. B., M. Veuillot répondit : « Il faudrait ajouter un T. » Cette méchante boutade amena l'échange de deux coups de feu sans dommage aucun pour l'un et l'autre combattant. En ce temps-là faisait tapage un fier-à-bras qu'on ne vit jamais sur le terrain, Choquart, ex-garde du corps. C'est lui qui, heurté par un passant dont le coude fit sortir son épée, s'écria, en la tirant tout entière : « Le vin est tiré, il faut le boire. » Le passant répondit avec le plus grand calme : « Merci bien, monsieur, je ne prends jamais rien entre mes repas. »

Au mois de novembre 1835, des affaires de famille mirent l'épée à la main à M. Aimé Sirey et à M. Durepaire, son cousin par alliance. M. Durepaire fut atteint d'un coup de pointe de sabre qui lui traversa le foie. M. Sirey devait succomber à son tour sept ans après, dans une rencontre à Bruxelles avec M. Caumartin. Le 22 juillet 1835 eut lieu le *duel*, si funeste à la démocratie, d'Armand Carrel (v. CARREL) avec Emile de Girardin. En janvier 1842, se dénoua de la façon la plus tragique une querelle qui s'était élevée entre le général Levasseur et M. Arrighi, ex-commandant d'un bataillon du 22e de ligne. Ce dernier avait pris sa retraite pour se battre avec son supérieur, qui avait été son colonel et de qui il croyait avoir à se plaindre. A l'heure marquée, les adversaires et leurs témoins se rendirent à une bastide des environs de Marseille. Après avoir mesuré les dix pas qui étaient la distance convenue, on fit décider par le sort qui tirerait le premier. Le général, qui avait été favorisé, ajusta quelques secondes, puis lâcha la détente de son pistolet, et tout aussitôt l'ex-commandant s'affaissa en vomissant des flots de sang. Deux députés, MM. Dozon et Taillandier, présentèrent une pétition tendant à faire voter par la Chambre une loi contre le *duel;* mais ils ne réussirent pas à obtenir l'agrément de la majorité. Le 2 mars 1848, une réunion, composée d'ouvriers, de gardes nationaux et d'élèves de l'Ecole polytechnique, prit le chemin du cimetière de Saint-Mandé et s'arrêta près de la tombe d'Armand Carrel. Armand Marrast prononça un discours qui fut suivi d'un autre, tout à fait inattendu : « Citoyens, dit M. Emile de Girardin, en venant me mêler à cette grave et douloureuse solennité, nul de vous ne se méprendra sur le sentiment qui m'y amène. Je réponds à un noble appel qui m'a été adressé. Un tel appel n'a pu que m'honorer, car ce n'était pas assurément traiter mon cœur en cœur vulgaire. C'était me dire qu'on ne doutait ni de la sincérité ni de la durée d'un deuil que je n'avais pas hésité à rendre public. Si le regret que j'éprouve de la perte fatale et prématurée du citoyen éminent qui avait donné à ses croyances républicaines le double éclat d'un rare talent et d'un courage éprouvé, si ces regrets avaient pu être accrus, ils l'auraient été par les événements qui viennent de s'accomplir. Dire que le citoyen Armand Carrel manque à ces événements, c'est rendre à sa mémoire le témoignage le plus flatteur. Je me trompe, il est un hommage plus digne d'elle que nous pouvons lui rendre, c'est de demander au Gouvernement provisoire, qui vient de se glorifier en abolissant la peine de mort, qu'il complète son œuvre en proscrivant le *duel*. » M. Armand Marrast, reprenant la parole : « Citoyens, dit-il, la magnanimité que le peuple a déployée le jour du combat commandait à tous les organes du Gouvernement provisoire la conduite qu'ils ont tenue. Quand nous sommes venus ici, nous n'avons voulu penser qu'à la vie d'Armand Carrel; nous avons oublié sa mort. Ce que vous venez d'entendre est un grand hommage à cet esprit de concorde et de fraternité que nous avons tous pratiqué. Nous acceptons cette expiation qui se manifeste par un grand acte, celui de la proscription du *duel*. » Excellentes paroles, mais qui restèrent sans écho dans la mêlée des partis. Ce fut d'abord M. Gent qui se battit avec M. Léo de Laborde; puis M. Bourbousson avec M. Raynaud-Lagardette; M. Goudchaux avec le général Baraguay-d'Hilliers; M. Edmond Adam avec le colonel Rey; M. Clément Thomas avec M. de Coëtlogon; M. Ledru-Rollin avec M. Denjoy; M. Bixio avec M. Thiers; M. Ségur d'Aguesseau avec M. Bertholon; M. Bérard avec M. Brives; M. Proudhon avec M. Félix Pyat.

En novembre 1849, MM. Gavini et Failly présentèrent à l'Assemblée législative une proposition pour la répression du *duel*, mais elle fut repoussée, et les représentants continuèrent d'aller sur le pré. On vit s'y rendre MM. Testelin et de Coislin; MM. Pécoul et Schœlcher; MM. Roger (du Nord) et Francisque Bouvet; MM. Clary et Valentin. Mentionnons maintenant les hommes de lettres et autres que des articles de journaux conduisirent sur le terrain : MM. Alexandre Weill et Lireux; MM. Fiorentino et Amédée Achard; MM. Francisque Lacombe et Charles Blanc; MM. Auguste Dupont et Chavoix; MM. Charles Hugo et Charles Viennot; MM. de Lapierre et Cournet; MM. de Ginestous et Aristide Ollivier; MM. Ponsard et Taxile Delord; MM. Henri de Pène et Hyenne; MM. Auguste Naquet et de Villemessant; MM. Edmond About et Vaudin; le général Yusouf et M. Arthur de Fonvielle; MM. Théodore Barrière et Charles Monselet.

Avant de faire connaître l'opinion des philosophes et des jurisconsultes sur le *duel*, nous allons examiner ce qu'il est à l'étranger.

— *Danemark et Norvége.* Chez les races du Nord, le *duel* fut longtemps pratiqué sur une grande échelle, et les femmes y prenaient part comme témoins. Dans le Danemark, on ne se contentait même pas d'obliger les femmes à assister à ces luttes homicides, on les forçait à y participer effectivement; il est vrai qu'il leur était accordé certains avantages, grâce auxquels leur victoire se trouvait presque toujours assurée. En Norvége, le *duel* était fort en honneur; mais en Suède une pénalité sévère l'atteignait, au moins en principes. Gustave-Adolphe avait particulièrement le *duel* en aversion; cependant il fit offrir la « réparation d'un gentilhomme » à un officier qu'il avait frappé dans un moment de regrettable vivacité.

— *Autriche et Prusse.* En Autriche et dans le Hanovre, les anciennes lois spéciales infligeant un long et rigoureux emprisonnement à ceux qui tuent ou mutilent leurs adversaires sont encore en vigueur, et, dans le dernier de ces deux pays, la peine capitale peut encore être appliquée par les tribunaux lorsqu'un homicide résulte d'un combat à mort prémédité. Une loi portée dans le royaume de Saxe, le 13 août 1855, punit les cas d'homicide prémédité d'un emprisonnement de quatre à vingt ans; dans tous les autres cas, la peine est réduite à un très-court espace de temps. En Prusse, Frédéric publia contre le *duel* des lois très-sévères; mais il reculait devant leur application. Un de ses biographes en donne la preuve suivante : « Un capitaine, nommé S***, dit-il, eut le malheur de tuer en *duel* un autre officier. On le prit et on le mena à la grand'garde. Frédéric ne pouvait s'empêcher de lui faire faire son procès selon les lois; mais comme il aimait ce brave homme, il fit venir l'officier de garde et lui dit : « Ecoutez, si vous laissez échapper S*** cette nuit, vous pouvez compter, sur ma parole, que vous serez pour vingt-quatre heures aux arrêts. » L'officier comprit les intentions du roi. Vers minuit, il engagea le prisonnier à prendre un peu l'air devant le corps de garde. Ses amis étaient à quelque distance avec une chaise de poste; ils s'approchèrent, lui rendirent compte de leurs préparatifs et l'emmenèrent. Le lendemain, l'officier fit au roi le rapport de cette évasion, et Frédéric, feignant d'être en colère contre lui, l'envoya aux arrêts pour vingt-quatre heures. » Le comte Fortia de Piles raconte une anecdote qui démontre que Joseph II inclinait plus à la rigueur : « Un officier avait reçu un soufflet d'un de ses camarades. L'empereur les fit venir tous les deux à Vienne. Un jour de parade, il se montra sur son balcon avec l'officier offensé, et, en présence d'une foule rassemblée sur la place, il l'embrassa. Au même instant, on vit, sur un échafaud dressé au-dessous du balcon, le bourreau appliquer un soufflet à l'officier qui avait frappé, et sur-le-champ il fut conduit dans une forteresse. » Le *duel* est presque à l'ordre du jour dans les universités. L'étudiant qui a à se reprocher mort d'homme est forcé de changer d'université. S'il y a récidive, toutes les écoles lui sont fermées. En 1843, le roi de Prusse institua dans l'armée, où les combats singuliers étaient devenus très-fréquents, des tribunaux d'honneur chargés de prévenir les rencontres. En 1845, les étudiants d'Iéna établirent aussi un tribunal arbitral. Presque de nos jours, une rencontre singulière eut lieu dans les Etats prussiens. En voici le récit tel que le donne M. Emile Colombey dans sa deuxième édition de l'*Histoire anecdotique du duel:* « En novembre 1834, le baron de Trautmansdorf était sur le point d'épouser une jeune comtesse polonaise, Lodoïska de R***, veuve d'un général. Un compétiteur survint, qui, pour prendre la place de Trautmansdorf, chercha à le ridiculiser dans une pièce de vers : elle était signée du baron de Ropp. Celui-ci fut défié; mais, sur le terrain, un ami se substitua à Ropp avec l'agrément de l'offensé. Trautmansdorf tué, son témoin reprocha sa couardise au baron et le provoqua. Ropp mit enfin l'épée à la main et frappa mortellement son adversaire. Mais quel ne fut pas son étonnement en reconnaissant dans sa victime Lodoïska elle-même qui, pour assister son amant, avait revêtu des habits d'homme et s'était grimée de façon à donner le change! Saisi de remords, Ropp se perça de son épée. » Le dernier *duel* qui ait produit une sensation profonde a eu lieu, à Berlin, le 10 mars 1855, entre M. Hinckeldey, directeur général de la police, et le premier lieutenant de Rochow, membre de la Chambre des seigneurs. Le premier, frappé d'une balle au cœur, expira presque instantanément.

— *Russie et Pologne.* La Russie a eu peu à souffrir du résultat des combats singuliers, par cette raison probablement que le point d'honneur est, dans ce pays, un mot vide de sens; ce qui n'empêche pas les Russes, quand ils se trouvent à l'étranger, et grâce à la faculté d'assimilation que possède à un si haut degré la race slave, de montrer pour le *duel* un empressement et un entrain qui ne le cèdent en rien à la fermeté et à la solidité dont ils font preuve sur le champ de bataille. L'un des *duels* les plus célèbres est celui qui priva la Russie de son plus grand poëte, Pouschkine, tué le 1er février 1834, par son beau-frère, le baron d'Authes. Pierre le Grand avait édicté contre le *duel* des lois draconiennes, qui punissaient du gibet le provocateur et les témoins eux-mêmes, quand ces derniers n'avaient pas fait tous leurs efforts pour empêcher le combat. Catherine II chercha également à arrêter l'épidémie. Les *duis* furent en effet moins fréquents; mais en revanche, comme le dit Colombey, il n'était question que d'empoisonnements.

Les Polonais se sont montrés, de tout temps, duellistes déterminés, ainsi qu'il convient à l'ardeur du sang sans cesse en ébullition dans leurs veines. Dans l'ancienne Pologne, les combats judiciaires étaient très-fréquents.

— *Belgique et Hollande.* En 1554, Jean de Hénin-Liétard, seigneur de Boussu, assistant à Bruges à un bal masqué de la cour, provoqua, pour le lendemain, un masque qui l'avait criblé de ses moqueries. « J'y serai, Boussu, » répondit celui-ci. Jean de Hénin-Liétard trouva, en effet, au rendez-vous un chevalier qui, l'apercevant, releva sa visière et lui dit : « Quand je vous disais, comte de Boussu, que j'y serais. » Le chevalier n'était autre que Charles-Quint. Le comte, terrifié, tomba aux pieds de l'empereur et le supplia, en mémoire de l'honneur qu'il lui avait fait, de vouloir bien qu'il prît pour devise : « J'y serai, Boussu. » Sa prière fut exaucée, et ces quatre mots sont devenus le cri d'armes des Caraman, héritiers du domaine de Boussu. On publia, en 1667, à Bruxelles, un placard qui prononçait contre les duellistes la confiscation de corps et de biens, et il ne fut plus parlé de *duels* jusqu'après la révolution de 1830. A cette époque eut lieu une rencontre au pistolet entre MM. Gendebier et Rogier, qui eut la joue droite traversée. Le *duel* a été l'objet, en Belgique, d'une loi spéciale, édictée en 1841 et dont voici la substance : « Lorsque l'un des combattants aura donné la mort à son adversaire, le coupable sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 1,000 à 10,000 fr. Les témoins seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 1,000 fr. » En Hollande, aucune pénalité n'atteint le *duel*.

— *Angleterre.* On a dit que les combats singuliers avaient été introduits en Angleterre par les Normands, et que ces derniers avaient institué le gage de bataille, d'où procède le *duel* et qui était inconnu des Saxons. Toutefois, Lappenberg affirme que « Guillaume le Conquérant parle des combats judiciaires comme d'un usage répandu chez les Anglais. » C'était un mode de procédure fort en faveur, qui ne fut aboli que dans la dernière année du règne de George III, et qui, jusqu'en 1774, eut pour avocats et pour soutiens quelques-uns des hommes les plus éminents de la Grande-Bretagne. Dans les temps chevaleresques, il y eut, en Angleterre, de nombreux combats individuels, qui, à proprement parler, ne sont pas des *duels*. On peut dire que la pratique du *duel* s'est implantée chez nos voisins d'outre-Manche à peu près à la même époque où elle se répandit en France, tant fut grande la contagion de l'exemple donné par François Ier et Charles V. Sous le règne de Jacques Ier, il y eut des rencontres nombreuses, dont la plus célèbre est celle qui eut lieu entre lord Bruce et Sackville, plus tard lord Dorset, et dans laquelle le premier fut tué. Les cavaliers formaient une classe d'hommes excessivement chatouilleux sur le point d'honneur, et dont Walter Scott a admirablement décrit les idées et les mœurs dans ses beaux romans de *Woodstock* et de *Peveril du Pic*. Cromwell était ennemi du *duel;* aussi, sous le protectorat du sombre puritain, la manie batailleuse eut un temps d'arrêt. Elle se ranima sous la Restauration, grâce surtout aux idées françaises qui firent irruption à la cour de Saint-James, à la suite de Charles II. Quelques-uns des *duels* de cette époque sont en parfait accord avec la morale relâchée qui atrophiait toutes les âmes. Un exemple entre beaucoup d'autres : le duc de Buckingham tue en *duel* lord Shrewsbury; la femme de celui-ci, cause première de la rencontre, qui accompagna le duc sur le terrain, sous un vêtement de page, son mari une fois traversé de part en part, va passer la nuit avec son amant. Sous la reine Anne, le *duel* qui eut lieu entre le duc d'Hamilton et lord Mohun, dans lequel tous deux perdirent la vie, fit beaucoup de bruit, à cause de son caractère politique et des circonstances atroces dans lesquelles il s'accomplit. Chose singulière! à mesure que la société se polissait, les *duels* devenaient plus fréquents, et les plus grands seigneurs d'Angleterre s'y livraient avec passion. William Pulteney, chef de l'opposition, provoqua lord Hervey; Wilkes se battit deux fois; le *duel* entre Byron et Chaworth eut lieu en 1765. Jamais les *duels* ne furent plus nombreux que sous le règne de George III; parmi les acteurs de ces rencontres homicides, on trouve les noms de Charles-James Fox, de Sheridan, de Pitt, de Canning, de Castlereagh, du duc d'York, du duc de Richmond, de sir F. Bardett et de lord Comelford; ce dernier, membre de la famille Pitt, était le grand duelliste de l'époque; il fut tué en *duel* en 1804. De toutes les rencontres qui eurent lieu sous les règnes de George IV, de Guillaume IV et de Victoria, la plus célèbre est celle du duc de Wellington et de lord Winchelsea (1829), qui eut pour cause quelques réflexions piquantes de ce dernier à propos de l'émancipation des catholiques romains demandée par Wellington. Lord Winchelsea essuya le feu de son adversaire, tira en l'air et fit des excuses. « Le peuple anglais, dit M. Roebuck, se sentit humilié quand il apprit que son *héros* s'était laissé entraîner par la folie du *duel*. » Le duc de Wellington, l'*Achille britannique* (il existe sur une place de Londres une statue du vainqueur de Waterloo *déguisé* en Achille) aurait pu invoquer pour sa défense l'exemple de Marlborough, qui, en 1712, provoqua lord Paulett, défi que ce dernier prit grand soin de ne pas accepter. Les derniers *duels* que nous ayons à citer en Angleterre sont ceux de M. B. Disraëli avec M. Morgan O'Connell (1835) et du comte de Cardigan avec le capitaine Tuckett (1840).

— *Irlande.* De toutes les parties de l'empire britannique, l'Irlande est celle où le *duel* a eu le plus de vogue. Dans la seconde moitié du dernier siècle, il n'y eut, pour ainsi dire, pas un seul Irlandais de distinction qui ne fût allé sur le terrain; Grattan, Carran, lord Clare, Flood, Burrows, Barrington, Toler, et bien d'autres personnages haut placés, comptèrent parmi les duellistes du temps. En 1815, Daniel O'Connell combattit et tua M. d'Esterre, membre de la municipalité de Dublin, corps que l'illustre patriote avait traité de collection de *gueux* (beggarly); on dit que O'Connell éprouva un chagrin profond de la mort de son adversaire. Plus tard il eut avec M. (depuis sir Robert) Peel une discussion qui aurait dégénéré en *duel* s'il n'avait pas